

Département du TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX

SEANCE du 13 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX - Maire.

MEMBRES

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14
Absents : 4
Excusés : 0

Etaient présents :

M. Jacky CHIPAUX - M. Jean-Luc DEVILLONI - Mme Sandrine THIRION - M. Jean-Charles MARIE – Mme Stéphanie GAUTIER - M. Philippe MORCELY - Mme Chantal LESOU - Mme Pascale LABEUICHE - M. Jean-Michel DUPONT – Mme Aurore COURGEY
Mme Mélanie BOUERY

Date convocation :

13 février 2025

Absent (s) : M. Olivier BOURNEZ - Mme Danielle JACQUIOT - M. Eric RIO – M. Valentin MANGEOLLE

Date affichage :

17 mars 2025

Procuration (s) : M. Olivier BOURNEZ à M. Jean-Luc DEVILLONI
Mme Danielle JACQUIOT à M. Jean-Charles MARIE – M. Eric RIO
à M. Jacky CHIPAUX

M. Jean-Luc DEVILLONI est nommé secrétaire de séance

Délibération n° 9/2025

Objet : GROUPEMENT DE COMMANDES MARQUAGE ROUTIER

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition de renouvellement de signature d'une convention avec le Département pour la mise en place d'un groupement de commande concernant la peinture signalisation routière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE cette proposition

AUTORISE le Maire à renouveler la signature de la convention avec le Département

Délibération n° 10/2025

Objet : VENTE PARCELLE BIEN SANS MAITRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Monsieur Roger GILLET, habitant de la Commune souhaite acquérir la parcelle communale A738 située lieu-dit « Pres des Fontenottes », d'une contenance de 20.05 ares et proposée à la vente pour un montant de 900 €. Cette parcelle a fait l'objet d'une procédure de « Bien sans Maître », et a été intégrée dans le domaine privé communal par arrêté du 30 août 2024

Le bornage ne sera pas assuré par la Commune. Les frais notariés seront à la charge des acquéreurs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la cession de la parcelle communale A738 située lieu-dit « Pres des Fontenottes » à Chaux à Monsieur Roger GILLET, au prix de 900 € et aux conditions énoncées ci-dessus

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

VALIDE la cession de la parcelle communale A738 située lieu-dit « Pres des Fontenottes » à Chauv à Monsieur Roger GILLET, au prix de 900 € et aux conditions énoncées ci-dessus
AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

Délibération n° 11/2025

Objet : CREATION EMPLOI REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi de rédacteur principal 2^{ème} classe pour assurer les missions de secrétaire de Mairie

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE ▪ la suppression, à compter du 12 avril 2025 d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur

▪ la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 2^{ème} classe

PRECISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,
Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture.

Ont signé au registre tous les membres présents –

En Mairie le 13 mars 2025

Le Maire, Jacky CHIPAUX



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2025
PROCES VERBAL DE SEANCE

La séance est ouverte à 20 heures

Maire : Jacky CHIPAUX / Secrétaire de séance : M. Jean-Luc DEVILLONI

Présents : 11

M. Jacky CHIPAUX - M. Jean-Luc DEVILLONI - Mme Sandrine THIRION - M. Jean-Charles MARIE - Mme Stéphanie GAUTIER - Mme Chantal LESOU - M. Philippe MORCELY - Mme Pascale LABEUCHE – M. Jean-Michel DUPONT – Mme Aurore COURGEY – Mme Mélanie BOUERY

Absent : 4

M. Valentin MANGEOLLE - Mme Danielle JACQUIOT - M. Eric RIO - M. Olivier BOURNEZ

Représenté (procuration) : 3

Mme Danielle JACQUIOT à M. Jean-Charles MARIE

M. Eric RIO à M. Jacky CHIPAUX

M. Olivier BOURNEZ à M. Jean-Luc DEVILLONI

Quorum = 9 ---) atteint

1°) RECAPITULATIF DERNIER CONSEIL MUNICIPAL et APPROBATION

2°) ORDRE DU JOUR :

- Groupement de commandes marquage routier
 - o Adopté à l'unanimité
- Vente bien sans maître
 - o Adopté à l'unanimité
- Création emploi rédacteur principal 2^{ème} classe
 - o Adopté à l'unanimité

3°) INFORMATIONS DIVERSES :

PROJET EXTENSION IMMOBILIERE

Les « Carrés de l'Habitat » présentent aux membres du Conseil un projet d'extension immobilier sur la Commune. Après la dernière construction de 3 bâtiments collectifs « sociaux », il propose la construction de 2 bâtiments collectifs « sociaux seniors » avec parking. Le débat est engagé.

ACHAT D'UN QUAD

La famille d'une personne décédée sur la Commune propose la cession d'un quad équipé avec lame de déneigement à la Commune. N'étant pas assez puissant pour l'usage attendu, réponse négative est donnée. Après un tour de table, une personne du Conseil est intéressée à titre personnel et prendra contact avec la famille du défunt.

CESSION BATIMENT EX POSTE

l'AUTB a mis à disposition de la Commune les plans et descriptifs du bâtiment. Une étude de marché a été faite dans les règles et une seule proposition chiffrée a été faite à la Commune pour le rachat du bâtiment. L'acte de vente sera signé prochainement.

Séance levée à 22 heures 10


Le Maire,
Jacky CHIPAUX 

Le Secrétaire de séance
Jean-Luc DEVILLONI

